

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

Affiché le : 15/12/2021

18. Convention de mise à disposition des illustrations créées par Limoges Métropole pour la campagne de promotion du territoire « illustration des communes » entre la commune de Boisseuil et la communauté urbaine.

Depuis septembre 2021, Limoges Métropole a lancé une opération de promotion du territoire, à destination de ses habitants, à travers la création d'illustrations des communes membres de la Communauté urbaine. L'objectif de cette opération est de notamment renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement public de coopération intercommunale.

Cette campagne de promotion du territoire est réalisée sous la forme d'une collection de 20 illustrations représentant chacune une commune membre.

La convention a pour objectif de fixer les modalités de mise à disposition et d'utilisation par Boisseuil, des œuvres artistiques protégées, créées, dans le cadre de la campagne de promotion du territoire, et dont l'intégralité des droits est la propriété exclusive de Limoges Métropole, conformément aux articles L. 111-1 et suivants du Code de propriété intellectuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec Limoges Métropole concernant la mise à disposition des illustrations créées par la communauté urbaine pour la campagne de promotion du territoire ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

